

*Matières du tems.* Mai 1708. 347

Madame la Comtesse de Mailly a fait voir qu'elle étoit la plus proche heritiere de la Maison de Châlons, parce qu'elle descendoit du premier lit; que Mr. le Marquis d'Alegre ne venoit que du second lit; que Mr. le Prince de Montbeliard étoit encore plus reculé: l'un & l'autre en sont convenus; ainsi si la Souveraineté de Neuchâtel appartient aux descendans en ligne directe des Comtes de Châlons, comme les Ministres de Brandebourg le prétendent, elle appartiendroit incontestablement à Madame de Mailly.

A l'égard des prétendans du Chef de la Maison d'Orleans, voici les cinq qui sont restez sur les rangs. Mr. le Prince de Carignan se dit le plus proche heritier de Madame de Nemours; mais comme il n'est pas de la ligne d'où procede Neuchâtel, les autres lui disputent cette Principauté.

*Prétendans du Chef de la Maison d'Orleans.*

Mr. le Comte de Matignon au contraire se trouve le plus proche heritier de la ligne d'où cette Souveraineté est venuë dans la Famille de Madame de Nemours.

Madame de Lesdiguières est de la Branche aînée de la ligne & Maison d'où vient cette Souveraineté, & veut exclure par là Mr. de Matignon, quoi que plus proche.

Mr. le Prince de Conty, prétend que cette Principauté lui a été leguée par Mr. l'Abbé d'Orleans, & qu'il exclud également les heritiers & les donataires de Madame de Nemours, ayant un titre entier à eux.

Mademoiselle de Soissons, Princesse de Neuchâtel, soutient que Madame de Nemours dernière Souveraine, ayant donné

A a

cette